



Bruxelles, le 7 février 2022

CM 1559/1/22  
REV 1

AELE

## COMMUNICATION

### **CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Correspondant:	efta@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.51.62 /+32.2-281.85.23
Objet:	Groupe "Association européenne de libre-échange" (AELE)
Date:	8 février 2022
Heure:	15:45
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

#### **1. Espace économique européen**

- Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification de l'annexe IV (Énergie) de l'accord EEE (Directive sur la performance énergétique des bâtiments)

*Présentation par la Commission et examen par le groupe de travail AELE en vue de parvenir à un accord.*

#### **2. Relations entre l'Union européenne et la Norvège**

- 37ème réunion interparlementaire UE-Norvège, 27 janvier 2022

*Compte-rendu par le SEAE.*

#### **3. Relations entre l'Union européenne et la Suisse**

- Mémorandum d'entente sur la contribution financière de la Suisse

*Présentation par la Commission suivie d'un échange de vues.*

#### 4. Divers

- Participation des tiers en marge des réunions du groupe 'AELE' dans le cadre des négociations sur les conclusions du Conseil sur le marché unique élargi homogène

*Information par la Présidence.*

---

**NB:** Les délégations sont invitées à soumettre leurs demandes de points «Divers» au Secrétariat général ([efta@consilium.europa.eu](mailto:efta@consilium.europa.eu)) par écrit au plus tard le **lundi 7 février 2022 à 12 heures (midi)**.

*Il est rappelé aux délégations qu'en raison des exigences actuelles en matière de distanciation sociale, leur participation à cette réunion sera limitée à 1+1.*

*Cette réunion aura lieu dans la zone du certificat COVID. Dans le couloir d'accès, au niveau 35, il y aura un "point de contrôle", où votre certificat COVID sera vérifié. Si vous n'en possédez pas, vous pourrez vous rendre au Service médical de la Commune pour un test rapide. Il n'y aura plus de distanciation sociale dans la salle de réunion, mais le port du masque en tout temps sera obligatoire partout. La seule exception sera lors de la prise de parole.*